

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Scandale sexuel à la RATP : l'UNSA fait une mise au point

Dans cette affaire, la presse et quelques malveillants associent l'UNSA aux agissements d'un de ses anciens militants. l'UNSA tient à faire une mise au point la plus ferme.

- 1) Ce militant surnommé le "roi" était en conflit avec sa fédération depuis des années.
- 2) Les statuts de l'UNSA ne permettant pas d'intervenir dans la vie de ses syndicats, nous avons dû nous résoudre à exclure tout le syndicat avec son millier d'adhérents ce qui a été fait le 4 janvier 2011 à l'issue d'une longue procédure dont la légalité a été confirmée par le jugement du tribunal d'instance du 12ème arrondissement en date du 29 mars 2011.
- 3) Cette exclusion a été motivée entre autre par le fait que le dirigeant du syndicat confondait étroitement activité syndicale et activité politique. Dans cette affaire, l'UNSA est convaincue que le responsable incriminé tirait son sentiment d'impunité au sein de l'entreprise RATP autant de son activité politique au sein d'un parti proche de la majorité que de son appartenance syndicale.

La Fédération des Transports UNSA se portera donc partie civile dans cette affaire

Le 25 août 2011

Contact :

Alain GERGAUD, Secrétaire Général de la Fédération Autonome des Transports UNSA

Thierry BABEC, Secrétaire Général de l'UNSA RATP